

Bulletin monumental /
publié sous les auspices
de la Société française
pour la conservation et
la description des [...]

Société française d'archéologie. Bulletin monumental / publié sous les auspices de la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques ; et dirigé par M. de Caumont. 1834.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

LE DONJON
DU
LYS-SAINT-GEORGES
(INDRE)

L'ancien château féodal du Lys-Saint-Georges, un des plus fortement établis du canton de Neuvy-Saint-Sépulcre, occupait un point culminant de 192 mètres d'altitude. Sauf un côté, celui du nord, « il était entouré de ravins profonds et aussi de douves alors remplies d'eau, pendant que dix tours (1), reliées entre elles par de solides murailles, en défendaient l'approche ».

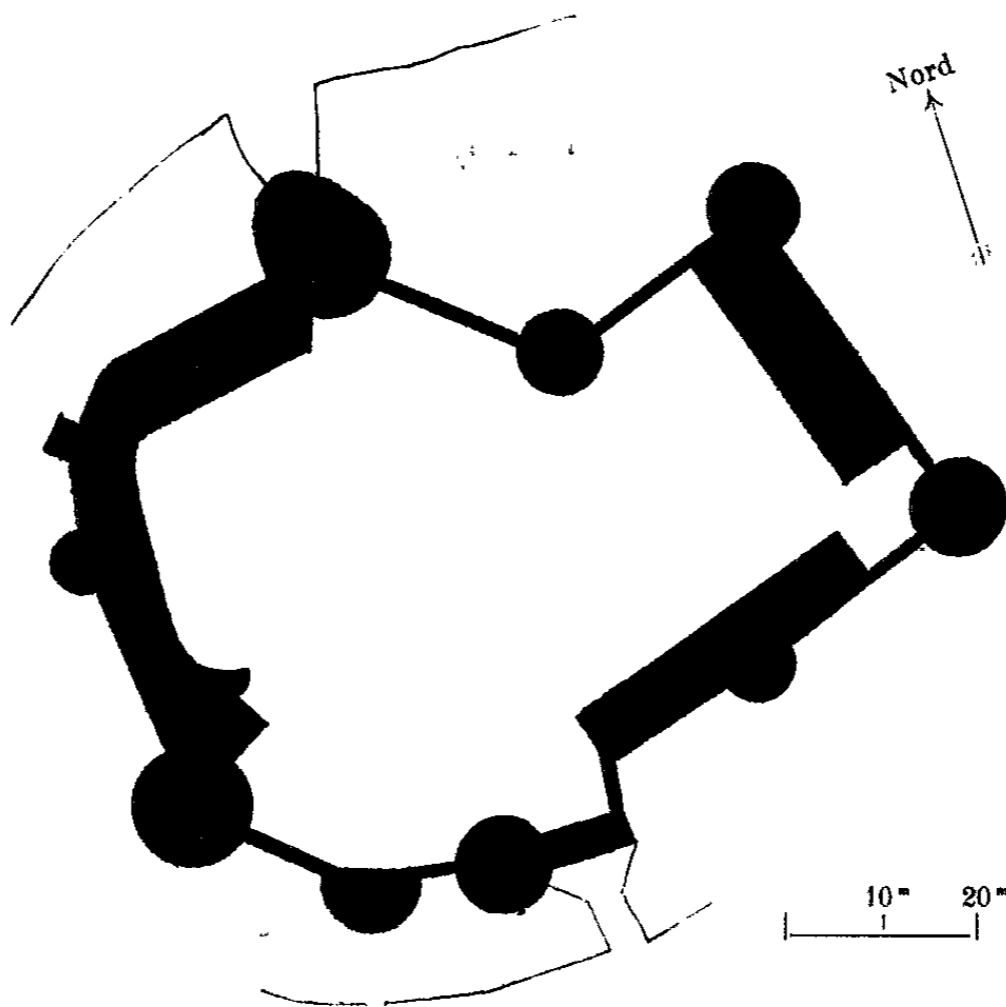
Une de ces tours, celle du nord, restée debout et servant de donjon, était particulièrement forte. L'accès en était défendu par un pont-levis particulier (2), bien qu'il en existât cependant un autre à l'entrée principale du château. Construite au XII^e siècle, cette tour reçut une garnison anglaise au XVI^e siècle. Elle servit de lieu de détention à Ludovic Sforza, fait prisonnier par Louis XII, à l'époque des guerres d'Italie, en

(1) M. Hubert : *Dict. historique*.

(2) Cette disposition ne se rencontre que dans les places très fortes, comme à Clisson (Loire-Inférieure), par exemple, où plusieurs tours étaient ainsi disposées.

1498. Il fut amené au Lys en 1500, puis transféré au château de Loches où il devait mourir en 1510 (1).

La forteresse présentait une réelle importance, car les Anglais surent l'utiliser à l'époque de leurs déprédations dans le Berry pendant la guerre de Cent ans.



Plan du château du Lys.

Quant à l'histoire du lieu lui-même, elle est peu importante et peut se résumer ainsi :

Selon La Thaumassière, et à part Jacques Cœur et Jacques Leborgne qui en furent les premiers pro-

(1) On montre à Loches le cachot où il mourut après dix ans de captivité. Situés à plusieurs mètres au-dessous du niveau du sol,

priétaires, le Lys-Saint-Georges fut surtout possédé par la famille des Bertrand, qu'il fait remonter au XV^e siècle. Leurs armes étaient : *de gueules et d'hermines supportées par deux lions d'or*, avec cette devise : *Potius mori quam fœdari* (1).

La famille des Bertrand, dont les descendants furent d'ailleurs assez nombreux, s'allia soit avec les de Barbançois de Sarzay (2), soit avec les de Saint-Julien (3), pour former dans la suite plusieurs branches principales : les de Beaumont, les de Beuvron, les de Pallières, enfin les du Lys-Saint-Georges, dont il importe surtout de dire un mot.

Le premier qui prit le titre de sire du Lys-Saint-Georges fut Jousseume Bertrand. Il n'a pas d'histoire. Son fils, Gilbert, fut, en 1494, pourvu de l'office de bailli, puis nommé gouverneur de Berry. Quand il devint conseiller, chambellan du roi Louis XII en 1500, puis chevalier, il sollicita l'érection en châtellenie de sa terre du Lys-Saint-Georges avec le droit « de haute, moyenne et basse justice » (4), qui lui fut concédé par André de Chauvigny, de Châteauroux (30 juillet 1502).

Son fils, François Bertrand, obtient la charge de panetier de la reine de Navarre, duchesse de Berry

les murs latéraux de ce cachot portent encore la trace de différentes peintures faites par Sforza lui-même et aussi plusieurs fois son portrait.

(1) Ces armes et cette devise se voient encore dans la chapelle seigneuriale de l'église du lieu, sur une petite cheminée.

(2) Voir mon étude : *Le château féodal de Sarzay*, dans le *Bulletin Monumental*, t. LXVII, 1903, p. 343.

(3) Voir dans ladite étude le duel célèbre du sire de Saint-Julien avec Hélyon de Barbançois-Sarzay, et aussi les détails de ce duel dans l'*Histoire de Berry*, de M. de Raynal, t. III, p. 332 à 335.

(4) *Esquisses de l'Indre*, p. 154.

(1505). Il s'allia avec Marguerite de Bressolles, fille du sieur de Fay, de Neuvy-Saint-Sépulcre. Dans sa descendance, outre Gilbert Bertrand, son aîné, dont il sera parlé un peu plus loin, voici Jean Bertrand qui se fait prêtre. Il obtient différentes charges, entre autres celle de conseiller du roi. Comme il était aussi seigneur de Villemort, il fit plusieurs dons à différents membres de sa famille, notamment une pension de 25 livres pour sa sœur Jeanne, alors religieuse à l'abbaye de Beaumont, en Auvergne.

Pour en revenir à Gilbert Bertrand, on le voit, en 1528, occupé d'agrandir ses possessions du Lys-Saint-Georges, en même temps qu'à l'encontre des autres Bertrand, il embrasse la carrière des armes et il est nommé *cornette* pour le ban et l'arrière-ban des sénéchaussées de la haute et basse Marche et du Bourbonnais. Il s'allie aux Barbançois de Sarzay, en épousant leur fille Louise de Barbançois.

Ce seigneur est le dernier des sires du Lys-Saint-Georges que La Thaumassière cite avec quelque complaisance. Dans la suite et pour mémoire seulement, voici un autre Gilbert Bertrand qui, en 1603, épouse Catherine de Barbezières ; ensuite, c'est Louis de Bertrand qui épouse Renée de Baignan ; enfin, c'est Gilbert qui, en 1663, paraît être le dernier des Bertrand ayant porté le titre de seigneur du Lys-Saint-Georges. Il aurait épousé Marie de Signongne, fille de François, chevalier, seigneur de la Brenodière, au pays de Touraine, et de Jeanne du Breuil-Corvail (1).

(1) La plupart des noms de ces seigneurs figurent aux registres paroissiaux du Lys-Saint-Georges.

Les descendants de celui-ci ne sont plus mentionnés, mais en 1737, un de ces mêmes Bertrand, qui s'étaient alors retirés en Espagne (1), vend le château et la terre du Lys-Saint-Georges à M. du Bost de Gargillesse. Ce domaine passa un peu plus tard dans les mains de M. le comte de Danne, qui en est actuellement le propriétaire.

En résumé, les de Bertrand ont donc possédé cette châtellenie du XV^e au XVII^e siècle. Ils paraissent s'être occupés plutôt de la gestion de leurs domaines, ce qui n'était cependant pas trop dans les habitudes des seigneurs de cette époque, que de la profession des armes, sauf pourtant Gilbert, l'un d'eux. Étaient-ils en bons termes avec l'autorité royale ? Cela est difficile à préciser. Cependant, on peut supposer le contraire en examinant l'état actuel du lieu.

Le lieu fort du Lys-Saint-Georges dut subir en effet un dommage très sérieux au commencement du XVII^e siècle, de la part de Richelieu sans doute, puisque le donjon et la plupart des tours furent décapités et ruinés comme on le voit aujourd'hui. Les de Bertrand lui auraient-ils fait opposition, ou bien auraient-ils embrassé le parti de la Fronde, ce qui leur aurait attiré la vengeance de Mazarin, comme les châtelains de Cluis-Dessous, de Saint-Chartier et autres du voisinage ? Ces deux hypothèses sont possibles, les

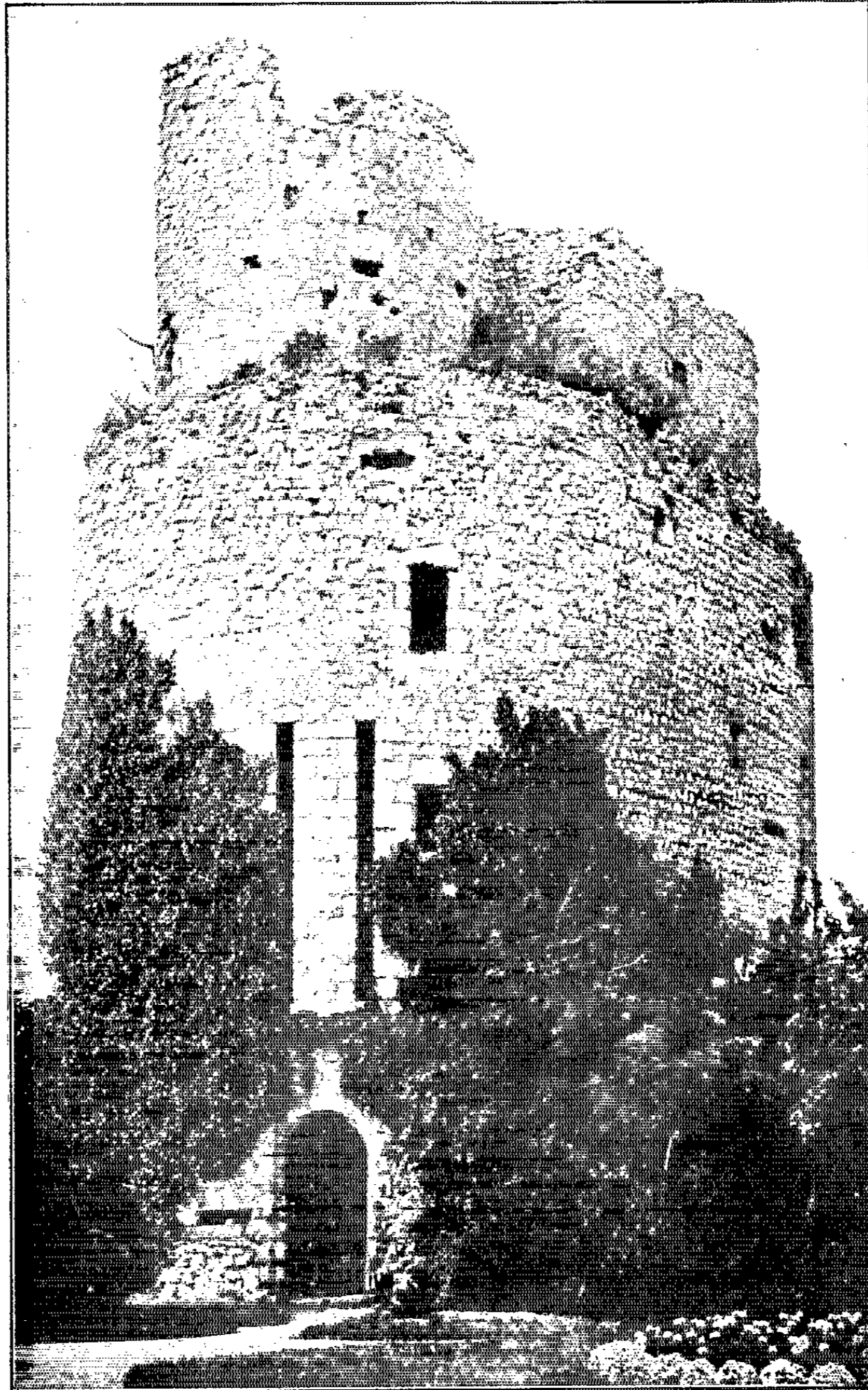
(1) D'après un registre déposé au presbytère, l'un de ces Bertrand ayant tué à cette même époque 1737 le curé du lieu M. Rohon, il est tout naturel d'attribuer à ce tragique événement la vente de la terre du Lys et le passage des Bertrand en Espagne où ils se sont illustrés, paraît-il, et où ils sont devenus en ces temps « grands d'Espagne ».

renseignements plus précis faisant défaut. Néanmoins, tout porte à croire que le logis resta habitable jusqu'à la Révolution, époque où le propriétaire d'alors ayant fui, une grande partie de ce même logis fut jetée à terre par les habitants du lieu et resta ainsi jusque vers 1860, époque où M. le comte de Danne en entreprit la restauration.

Le donjon, bâti en gros blocage comme celui de Châteaudun, est la seule partie du château qui mérite d'attirer l'attention des archéologues. Sa construction doit remonter à la fin du XII^e siècle, car son plan ovale permet de le comparer à la Tour Blanche d'Issoudun, bâtie sous le règne de Philippe Auguste et que je considère comme son prototype. Il faut le faire rentrer dans la catégorie des donjons à éperon, comme ceux de La Roche-Guyon, de Château-Gaillard, aux Andelys, de Madaillan, près d'Agen, mais son bec renforcé est arrondi au lieu d'être pointu.

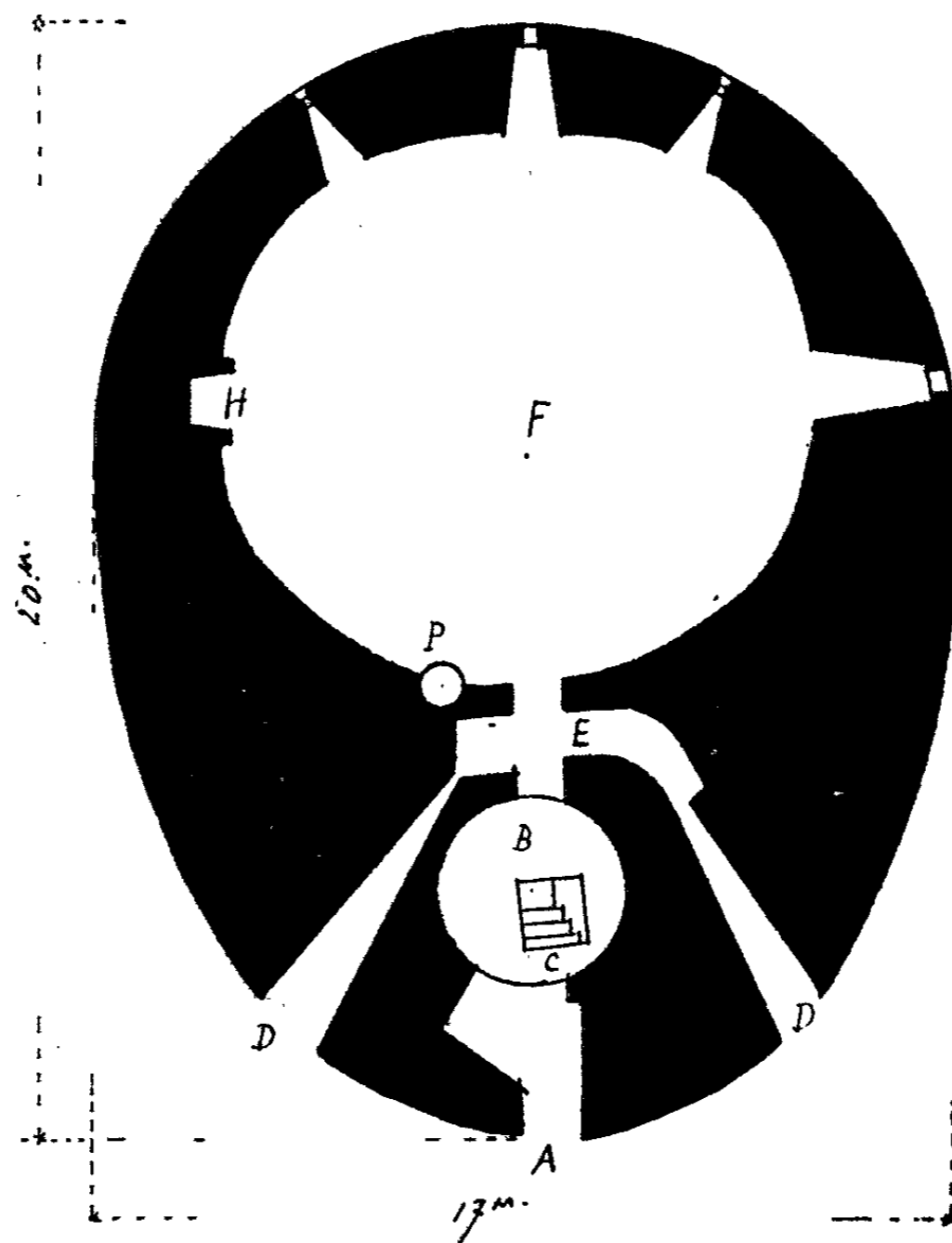
La porte en plein cintre mesure 1^m20 de largeur sur 2^m50 de hauteur; elle est encadrée par des pierres de taille comme les deux longues rainures qui prouvent l'existence du pont-levis. Le fossé qui avait 6 mètres de profondeur et qui descendait au niveau des douves est aujourd'hui comblé. A droite et à gauche de l'entrée, on voit des meurtrières longues d'un mètre et hautes de 0^m20 qui furent adaptées à l'usage de l'artillerie au XVI^e siècle. Plus haut d'autres meurtrières et des lucarnes apparaissent au-dessus du lierre qui s'accroche à la tour.

Au-dessus du second étage, le mur forme un retrait accentué et un bâtiment carré en ruines, flanqué d'une tour ronde déchiquetée, couronne le donjon qui a perdu ses mâchicoulis et ses créneaux. Il est évident que ces



Donjon du Lys-Saint-Georges.

constructions en moyen appareil irrégulier furent montées après coup pour surélever le donjon primitif qui avait environ 20 mètres de hauteur du fond du fossé.



Donjon du Lys.

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE.

Pénétrons dans l'intérieur et descendons par l'escalier C dans la salle ronde du sous-sol recouverte d'une

coupole. Son diamètre est de 5 mètres et sa hauteur de 3^m50. Au rez-de-chaussée, après avoir franchi la porte A qui donnait seule accès au donjon, on traverse la cage de l'ancien escalier à vis B qui est démoli, puis le petit corps de garde E défendu par deux longues archères DD pour entrer dans une pièce circulaire F. En H se trouve une cheminée et en P un puits. Cette salle était surmontée d'un plancher comme les étages supérieurs, car on voit encore la trace des solives. Le couloir d'entrée traverse l'éperon dont l'épaisseur est de 7 mètres. aussi l'architecte eut-il soin de percer les quatre archères du côté opposé, c'est-à-dire au nord où l'épaisseur est plus faible. Ces baies sont encadrées par des pierres de taille et leur arc surbaissé garde les traces de cintres en planches. Les enduits sont rugueux, comme au château de Sarzay.

La salle du premier étage, qui présente les mêmes dispositions, a le plan d'un carré aux angles arrondis. Sa hauteur doit être évaluée à 3^m50 et le crépi jaunâtre du blocage est plus soigné. On voit encore une cheminée dont le manteau est dépourvu d'ornements comme les montants et des petites chambres creusées dans l'épaisseur du mur. Le second étage ressemble au précédent, mais le troisième, dont j'ai déjà signalé le retrait, renferme une salle éclairée par des baies géminées et défendue par des archères d'angle. La disparition du couronnement empêche d'affirmer que le donjon ne possédait pas un quatrième étage, mais c'est une hypothèse peu probable.

Le donjon du Lys-Saint-Georges était donc d'une solidité à toute épreuve et aucune tour des châteaux voisins de Cluis, de Sarzay, de Saint-Jeanvrin, de Fromenteau, ne peut lui être comparée. Son éperon, dont

le but était de déjouer les efforts des mineurs du côté de la porte et de la cage d'escalier, lui donne un caractère original. Cette curieuse disposition, dont Richard Cœur de Lion se fit un des propagateurs, fut également appliquée à des portes de ville au XIII^e siècle, par exemple à la porte Narbonnaise à Carcassonne, à la porte Saint-Pierre à Château-Thierry, à la porte Saint-Jean et à la porte de Jouy à Provins. On en trouve un dernier souvenir dans les deux tours de la porte du château de La Ferté-Milon, bâti par Louis d'Orléans au commencement du XV^e siècle.

T. MASSEREAU.
